

CELEBRATION DU 40 EME ANNIVERSAIRE DE L'U.L.P.I.

Mardi 4 septembre 2024

Discours de Michel DELAY, Président

Ce n'est pas par hasard que l'on peut inaugurer des travaux d'une telle importance.

C'est, bien entendu, l'aboutissement de 40 années de solidarité, de réflexion, d'engagement pour toutes celles et ceux qui ont fait vivre l'U.L.P.I. tout au long de ces années.

C'est 40 ans au service de l'intérêt général pour protéger et sauvegarder ce paysage naturel et vivant qui s'offre à tous, que nous soyons riverains ou pas. Il fait partie de notre environnement et d'un système d'équilibre naturel à plus grande échelle....

C'est 40 ans de surveillance et vigilance incendie au quotidien en période de risque.

Cette histoire a commencé l'été 1983, un après-midi entre le chemin du coin du loup et la route de Nages, un incendie embrase la pinède communale en pleine zone urbanisée.

Même période, quelques temps plus tard en fin de soirée, Langlade est à nouveau la proie des flammes, au cœur des zones habitées : grâce à l'intervention de la population et des pompiers jusque tard dans la nuit, la catastrophe est évitée de justesse, aucune habitation n'est touchée.

Ces années-là, « ça brûle » un peu partout autour de nous,

Par 2 fois, LANGLADE a évité la catastrophe avec l'aide de la chance et des pompiers bien sûr.

Estimant que la chance ne serait pas toujours de notre côté, quelques langladois emmenés par un homme déterminé, Marcel PARNOT, décident de prendre en main le problème et de tout faire pour protéger notre environnement contre les incendies.

« C'est près de cent personnes qui ont assisté le vendredi 20 janvier 1984 à 18h 30 à la réunion constitutive de l'UNION LANGLADOISE DE PROTECTION INCENDIE.

Ils adoptent les statuts et définissent les buts de l'association :

« - renforcer les mesures existantes en matière de prévention et de protection contre les incendies en initiant et réalisant toutes actions jugées utiles.

-d'une manière générale, proposer et réaliser tous projets visant à sauvegarder et embellir notre cadre de vie..

Très vite l'association s'organise et se met au travail :

-Organisation des chantiers de débroussaillage par quartiers.

-Mise en place des rondes de surveillance, destinées à détecter d'éventuelles fumées suspectes, plusieurs rondes par jour.

En plus de ces 2 actions prioritaires, il faut mentionner :

-Un travail de sensibilisation à la protection de la nature et l'information sur les obligations, auprès des enseignants et des enfants de l'école primaire, des collégiés et des habitants.

-conjointement avec la mairie, Mme Pibarot maire, élaboration du plan de défense des forêts contre l'incendie, création du coupe-feu arboré au sud du village, et des 2 pistes D.F.C.I. autour de la forêt communale et création d'un parcours de santé dans la forêt communale en partenariat avec Monsieur Roman NADOBNY Directeur Départemental de Jeunesse et Sports à l'époque et habitant Langlade et adhérent de l'U.L.P.I.

Il faut mentionner aussi, toujours dans cette période des années 80-90, la participation très active de l'ULPI à la création de **l'association inter-communale de défense incendie**, qui a abouti au SIVOM des garrigues, présidé actuellement par le 1^{er} adjoint de la mairie de Langlade, Alain VIALA.

Le secrétaire en était Marcel PARNOT, président de l'U.L.P.I., le trésorier Thierry Valette, colonel des pompiers et vice-président de l'U.L.P.I. et le premier président Monsieur BOUSQUET Maire de Nîmes (alors candidat à la députation).

Une anecdote :

C'était l'époque de création des pistes D.F.C.I. et de la mise en place des patrouilles de surveillance incendie en période à risque.

La commune a eu l'honneur de recevoir en Août 1989 le ministre de l'intérieur Pierre JOXE, pour qui le Gard était un département pilote en matière de coopération anti-incendie.

Cette visite avait pour objet l'inauguration du quartier général commun, installé au vestiaire du stade, avec l'Armée- la Gendarmerie et l'O.N.F. qui assuraient à eux trois la surveillance du massif. La mise en place était faite par le cabinet du préfet du Gard avec le colonel MERCIER et Thierry VALETTE du S.D.I.S. en collaboration avec Monsieur Jacques GRELU directeur de l'O.N.F.

C'était une des premières expériences de surveillance incendie sur le terrain, telles que nous les connaissons aujourd'hui : 1 pompier et un agent ONF avec un DANGEL au couleur jaune équipé d'une réserve d'eau.

L'ancien président Maurice MAYERAS et Philippe TEISSONNIER vice-président ont contribué par leur présence dans les instances départementales, à ce que Langlade soit la première commune du Gard à avoir un P.P.R.I.F.(Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt) applicable depuis mai 2007.

Je voudrai à l'occasion de ce 40ème anniversaire, saluer les personnalités marquantes de notre association qui nous ont quittés :

- Le président fondateur Marcel PARNOT président de 1984 à 1992
- Maurice MAYERAS président de 1995 à 2003
- Philippe TEISSONNIER président de 2003 jusqu'à ce qu'il nous quitte en janvier 2008
- André SEUX et Bernard PLAYE les spécialistes responsables de l'entretien et de la maintenance du matériel, fidèles au poste pendant de nombreuses années.
- Michel DUBOIS DUNILAC qui fût l'un des premiers à assurer le secrétariat puis la vice-présidence au cours de nombreux mandats jusqu'en 2011.
- et bien d'autres encore qui ont contribué au fonctionnement de l'association de façon anonyme et efficace.

Je voudrai plus particulièrement profiter de cette occasion pour rendre hommage à Jacques GRELU habitant Langlade , directeur départemental de l'O.N.F. qui a su, en homme responsable, analyser les évènements auxquels notre département était confronté dans la période des années 84-95 et s'engager pour apporter les réponses adaptées au terrain.

Il a été pendant cette période l'initiateur et l'acteur de nombreuses adaptations ou créations structurelles que nous bénéficions aujourd'hui dans le cadre de la prévention des risques incendie sur le département et sur notre commune (pistes D.F.C.I., coupe-feu arboré).

Cette compétence l'a conduit à assurer une mission de conseil auprès du préfet de région, chargé des catastrophes naturelles les années suivantes et enfin inspecteur général de l'O.N.F. à Paris.

Je rappellerai qu'il a été conseiller bénévole très actif et de grand soutien à l'association pratiquement depuis le début et qu'enfin il a été de 2010 à 2014 vice-président de l'U.L.P.I.

Le rappel historique que je viens de faire a montré la continuité et la détermination de notre association à faire progresser la mise en place d'un dispositif qui assure la prévention du risque incendie, tout en maintenant l'environnement paysagé exceptionnel dont nous bénéficions tous.

Nous fêtons aujourd'hui l'engagement de l'ULPI et de tous les acteurs qui ont contribué à la mise en place d'actions d'envergure et pérennes au niveau d'un territoire et au-delà même :

Nous fêtons une association qui a su mobiliser et fédérer autour des valeurs de solidarité, de persévérance et de partage au service de l'intérêt général pour la préservation d'un patrimoine naturel. L'impact sur le terrain en est le témoignage visible.

Dans mon intervention à l'occasion du 30ème anniversaire de l'association je disais en résumé ceci :

L'importance et l'envergure des arbres constituent une véritable entité forestière. Selon la réglementation (arrête préfectoral), seul le riverain est contraint durablement à des travaux de sylviculture de grande envergure : élagage, abatage d'arbres en grande quantité (2 sur 4 voir plus) avec des coûts exorbitants.

Nous avons bien conscience, riverains et associations, que nous sommes arrivés au bout de nos possibilités, chaque chantier que nous réalisons met en évidence cette réalité, incontournable.

La tournée que nous avons faite, Monsieur le Maire et vos délégués en 2014, sur le terrain avec le SDIS avait confirmé la problématique.

Et bien nous avons trouvé une réponse ensemble, mairie- administrations D.D.T.M. et O.N.F. en réalisant ce chantier que nous venons d'inaugurer.

Cette réalisation a démontré que des solutions existent lorsque des citoyens responsables, des élus, des administrations acceptent de se mettre autour d'une table avec un objectif commun, apportent la réponse la plus adaptée à la situation du terrain, des impératifs juridiques, financiers, des forces en présence, y compris d'opposition.

Chacun dans son rôle apportent sa contribution objective...c'est possible donc.

Néanmoins la question se pose pour l'avenir : la maintenance de ce dispositif de 40 hectares à entretenir, 10 chantiers bénévoles par an représentent au maximum 5 hectares par an, une rotation tous les 8 ans, ce n'est pas tenable.

Le financement pour ce genre de travaux est inexistant, voir clairement exclu parce que classé dans les O.L.D.

A ce jour, voire engagement, Monsieur le Maire, pour que les services techniques de la mairie assument une partie du débroussaillage mécanique est important pour nous. Il est une garantie de suivi pour la maintenance et l'avenir de ce dispositif indispensable à la commune.

Mais nous disions aussi en 2014 et cette réflexion s'adresse bien entendu à nos grands élus de la république et à vos services, Monsieur le Préfet :

Selon la réglementation en vigueur, pour protéger la forêt du risque incendie, pour protéger son habitation et du coup protéger les autres habitations dans la zone à risque, seul le riverain de la zone boisée a l'obligation de débroussailler chez autrui

Sans remettre en cause l'obligation légale pour tous les habitants à l'intérieur des 200 mètres....

Il nous semble :

- qu'il y a là une question d'équité qui est posée entre citoyens, habitants de la commune.

- que la responsabilité de la collectivité est aussi engagée du fait des décisions d'urbanisme historiques.

Pour nous une réflexion globale de fond doit s'engager pour clarifier cette ambiguïté et proposer une application de la loi définissant les responsabilités collectives et individuelles avec une réglementation plus claire adaptée au massif forestier et au plan local d'urbanisme.

et reconnaître les travaux collectifs de prévention comme un dispositif pouvant prétendre à des financements dédiés au même titre que d'autres opérations de prévention.

Notre souhait est qu'une véritable réflexion s'établisse sur ce thème, en partenariat avec :

-nos élus de la république.

-les administrations territoriales telles que les services de l'environnement et de la forêt du conseil départemental et de la direction départementale des territoires et de la mer.

Nous, à l'U.L.P.I. nous sommes toujours prêts à y participer.

Monsieur le Maire, je me dois de souligner les efforts que vous avez faits dans le cadre du P.P.R.I.F. en complétant de façon considérable le réseau de bornes d'incendie sur le territoire communal, et une mise à jour à l'occasion de travaux structurels.

L'inauguration d'aujourd'hui, les travaux que vous avez engagés pour mettre à jour les réseaux de bornes d'incendie, la convention de pastoralisme sur des parcelles communales, votre engagement pour les travaux d'entretien de l'interface sont des réponses concrètes à nos interrogations de 2014 et les recommandations du P.P.R.I.F.

Elles sont capitales pour l'avenir du dispositif de prévention. De fait l'expérience a démontré sur le terrain que même si le P.P.R.I.F. représente une contrainte, il est néanmoins le seul guide référant en matière de prévention incendie applicable pour toute opération structurante sur la commune.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Maire, pour l'aide et la confiance que vous nous apportez dans notre mission au service de l'intérêt général pour la sauvegarde et le maintien de notre environnement.

Je tiens aussi, Monsieur le Préfet, à remercier votre administration qui a su s'adapter à notre approche de prévention concrètement sur le terrain, nous soutenir et nous accompagner dans la réalisation des travaux d'éclaircissage des arbres sur notre interface.

Si j'ai pris un peu de temps pour exposer notre histoire et les questions qui nous préoccupent au sein de notre association aujourd'hui, c'est qu'il y va de notre crédibilité et de notre raison d'être.

Pour terminer, je dirai que nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux membres, assujettis à l'obligation ou pas.

L'association est ouverte à tous, l'environnement qui nous est cher a besoin de tous.

Soyez assurés que la convivialité mise en place dès les premiers chantiers est toujours présente avec les poses café et apéritif, de même le repas grillade annuel en fin de campagne de débroussaillage !

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

Et maintenant vive la fête et célébrons notre 40^{ème} anniversaire en partageant cet apéritif et ce buffet.

Mais au préalable, je vous invite à partager un autre moment tout aussi symbolique que de celui de dévoiler la plaque inaugurale.

J'ai besoin du concours de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Maire.